



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20220404-BUR-AG-22-024-DE
Date de télétransmission : 25/04/2022
Date de réception préfecture : 25/04/2022

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 4 avril 2022

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché public n°21012DT concernant la mission de programmation et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un Centre Technique Communautaire

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux du siège de Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Leslie PELLEGRINI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Charles LEONARDI, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI.

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Volants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution du marché public n°21012DT concernant la mission de programmation et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un Centre Technique Communautaire

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et service d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R.2122-8 du Code de la commande publique et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique ;

Vu la consultation n°21012DT, lancée le 19 novembre 2021 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution du marché concernant la mission de programmation et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un Centre Technique Communautaire ;

Vu l'analyse des offres effectuée par la Direction des Travaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La procédure engagée pour l'attribution du marché n°21012DT - Mission de programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un Centre Technique Communautaire ;

DECIDE

D'attribuer le marché n° 21012DT concernant la mission de programmation et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un Centre Technique Communautaire, à la SAS Profils Consultants, sise 13002 MARSEILLE (n° Siret : 834 922 908 00019), pour un montant de 43 412,50 € HT ;

Bureau du 4 avril 2022

OBJET : Attribution du marché public n°21012DT concernant la mission de programmation et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un Centre Technique Communautaire

AUTORISE

Le Président à signer le marché n°21012DT ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3032 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGIO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr